

Délibération n° 2019-03-15

 Extrait du registre des délibérations
 du conseil communautaire du 20 juin 2019

Objet

 Autorisation de
 procéder à
 l'acquisition des
 parcelles situées sur
 le site des Pradets à
 l'EPF-Smaf

Rapporteur

CHASSANY Georges

Date de convocation

13 juin 2019

Date d'affichage du
compte rendu

28 juin 2019

**Nombre de
conseillers**

 En exercice : 125
 Présents : 81
 Votants : 90
 Pour : 90
 Contre : 0
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 20 juin à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
BERTHELOT Pascal	BESSEYRE Fabien	
BLANJARD Michel		BOURG François
BOURGNE Françoise		BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		CHALLET Vincent
CHANAL Jean-Paul		CHANY Georgette
CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges	CHAZALON Robert
		COLLET Jean-Pierre
THEVENET Émilie (S)	CORRE Jean-Marie	
COSTE Yves	COSTON David	COSTON Marie
CREGUT François		DABERT Jean-Claude
	DENAIVES Catherine	
DESGEORGES André	DESVIGNES Jean	
	DUBOST Philippe	DYNDAS Eric
EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel	FANJUL José
MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc	FARGEIX Jeanine (S)
GAUDRIAULT Damien		
		GRÉGOIRE Nathalie
		GUILLAUME Julien
		IGONIN Bernard
JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc	MAGAUD Hervé (S)
	LOUBINOUX Nathalie (S)	LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria	LE GAL Claude
LEGENDRE Denis		
	LIVET Bertrand	MAHOUDEAUX Gaëlle
MARAIS René	MARTINANT Pierre	
MASSEBOEUF Claude		
NUÑEZ Aurélie	OLIVIER Christian	
PELISSIER Patrick	PELOU Michel	PEREIRA-MAURIAT Christine
PERRON Jean-Yves		
POULOSSIER Marie-Laure	PRADIER Laurent	RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard	TINET Georges
	TOULOUZE Michel	VARISCHETTI Martine
VEISSIERE Bernard	PINTE Emmanuel (S)	

Absents ayant donné pouvoir (9) : CORREIA Emmanuel à BACQUET Jean-Paul, DUBESSY Florence à VARISCHETTI Martine, GUEUGNOT Jean-Pierre à RAVEL Pierre, LENEGRE Jean-Louis à PELISSIER Patrick, LETELLIER Josiane à SAUVANT Jean-Pierre, PAILLONCY Brigitte à BARRÉ Annick, PÉTHEIL Sandra à BLANJARD Michel, POMEL Michel à DYNDAS Éric, SALVINI Luc à ALETON Danielle.

Absents représentés (7) : CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, GARNAVAULT Philippe, JOLIVET Sylvie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, ZANIN Nathalie.

Absents (35) : ASTIER Raymond, BARBET Laurent, BARTHOMEUF Serge, BERENBAUM Émeric, BERNARD Jean-Paul, BESSON Jean-Louis, BONNAFOUX Daniel, BOYER Élie, BRUNETTI Graziella, CHANIMBAUD Lionel, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, CROZE Yves-Serge, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DRUELLE Jean-Claude, GAUTHIER Isabelle, GIMEL Edwige, GOUEZEC Jean-François, GOYON Guy, GREGORIS Cécile, HERBST Nadine, HERCEGFI Serge, KAROUTZOS Christian, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MEALLET Roger-Jean, MONIET-FIEVET Jean-Marc, MOREL Jacques, NICOLLET Michel, NÔ Lucien, ROCHE Roger, RODDIER Gilles, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122 21, L. 2241-1, L. 1311-9 ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération n° 2018-06-06 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 décembre 2018 portant sur l'acquisition à l'EPF-Smaf du site « Les Pradets » ;

CONSIDÉRANT que, par délibération en date du 17 décembre 2018 susvisée, le conseil communautaire a décidé de racheter les parcelles cadastrées section AS numéros 297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-610 d'une surface totale de 43 665 m² à l'EPF-Smaf afin de préparer l'aménagement du site des Pradets et de concrétiser le projet d'urbanisme de ce site ;

CONSIDÉRANT que l'EPF-Smaf a notifié à la communauté d'agglomération une erreur de TVA, et que les conditions financières de la cession des parcelles ci-dessus exposées ont été révisées et arrêtées ;

CONSIDÉRANT que le prix de cession hors TVA s'élève à 2 155 318,51 € (dont 154,94 € d'honoraires), et que sur ce montant, s'ajoutent :

- des frais d'actualisation pour 32 242,26 € dont le calcul a été arrêté au 31 mars 2020,
- une TVA sur marge de 7 233,05 € (*portant sur les parcelles bâties, à savoir les parcelles cadastrées AS 298-300-302-303-306-307-383-384-385-386-387-388-389-390-392-393-394-395-396 et 397*),
- une TVA sur prix total de 136 246,10 € (*portant sur les parcelles non bâties, à savoir les parcelles cadastrées AS 297-299-301-304-305-391 et 610*),

Soit un prix de cession, toutes taxes comprises, de 2 331 039,92 € ;

CONSIDÉRANT que la collectivité a réglé à l'EPF-Smaf Auvergne 595 232,95 € au titre des participations, le restant dû est de 1 735 806,97 € TTC ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'accepter le rachat par acte administratif des immeubles cadastrés section AS numéros 297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-610 de 43 665 m² ;
- d'accepter les modalités de paiement exposées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette procédure ;
- de désigner Monsieur Jean-Pierre SAUVANT, vice-président en charge des finances, comme signataire de l'acte.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 11 / 07 / 2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 11 / 07 / 2019